



## DECISION DEC21018

### **Marché 2019.08.MT.BAT : construction d'un complexe sportif – Lot 08 : menuiseries bois – Avenant n° 2**

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 10/07/2019 à l'entreprise Atelier Isac (44390) pour un montant de 184 450,18 € HT, soit 221 340,22 € TTC,

Considérant la notification de l'avenant n° 1 en date du 14/12/2020 portant le montant du marché à 176 063,04 € HT, soit 211 275,65 € TTC,

### **D É C I D E**

**Article 1** : Dans le cadre des travaux réalisés au complexe sportif, le maître d'ouvrage a souhaité apporter diverses modifications (assises de gradins plus larges, plinthes dans la salle de gymnastique, supports miroirs, verrous électromagnétiques...), ce qui entraîne une plus-value de + 10 020,48 € HT, soit + 12 024,58 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 186 083,52 € HT, soit 223 300,22 € TTC.

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,  
le 15 avril 2021

Le Maire,  
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 15/04/21